

L'an 2024 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'es réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous l présidence du maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

**Etaient présents :**

ANCHORDOQUY Jean Michel, SEYCHAL Antton,  
BIDONDO Jean Pierre- INCAURGARAT Nathalie - CEDARRY Suzanne  
IBARROLA Pascal- ORHATEGARAY Ramuntxo, OXOBY Monique- URRIZAGA Peio- MARISCO Jean Pierre -SABAROTS Anne

**Procuration(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
06 février 2024

**Etai(en)t excusé(s) :**

ARROSSA Lidia - ONDICOL Beñat - ETCHEVERRY Bernadette

Date d'affichage
21 février 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé **secrétaire(s) de séance :**  
TAFERNABERRY Eñaut

__ / __ / __
--------------

**VOTE DU CFU 202**

Pour l'approbation du compte financier unique (CFU), le conseil municipal est placé sous la présidence de Bidarray.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU qui a vocation à remplacer les comptes administratif et de gestion.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**VOTE** le compte financier unique de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

et publication du

__ / __ / __
--------------

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

**Investissement**

Dépenses : **197 589,64**

Recettes : **197 589,64**

**Fonctionnement**

Dépenses : **90 000,00**

Pour rappel, total budget :	
<b><u>Investissement</u></b>	Recettes : <b>90 000,00</b>
Dépenses :	197 589,64 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	197 589,64 (dont 0,00 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses :	90 000,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	90 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 064-216401240-20240220-1132024-DE



Pour extrait certifié conforme.

Fait à Bidarray

Maire JEAN MICHEL ANCHORDOQUY

le(s) secrétaire(s) de séance

